

1. Champ d'application

1. United Networks est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue J. Vandersmissen, 49, 1150, Bruxelles, BCE n° 0457.319.168, E. : contact@unitednetworks.be.
2. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes passées ou à passer et à toutes les prestations de services fournies ou à fournir, ci-après « les Services » ou « les Prestations », avec l'entreprise United Networks SA, ci-après dénommée « le Prestataire ».
3. L'application des présentes conditions générales constitue une condition déterminante du consentement du Client. Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales, même dans l'hypothèse où celles-ci seraient en contradiction avec ses propres conditions générales.
4. Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que par un accord écrit du Prestataire. Toute dérogation accordée par le Prestataire aux présentes conditions générales n'infirme en rien les autres clauses des présentes conditions générales qui restent d'application et ne vaut que pour le client et le contrat visés.
5. La relation entre le Prestataire et le Client ne conduira ni ne donnera lieu ni ne visera à faire naître des droits dans le chef des tiers. Aucun tiers n'aura le droit de se prévaloir directement ou indirectement de façon expresse ou implicite des contrats entre le Client et le Prestataire, les tiers ne pouvant retirer aucun droit ni avantage de ces contrats.

2. Entrée en vigueur et durée du contrat

1. Sauf stipulation contractuelle particulière, l'entrée en vigueur du Contrat est fixée au moment du paiement de l'acompte prévu à l'article 3.1 des conditions générales.
2. Sauf résiliation anticipée prévue à l'article 7 des Conditions Générales, le Contrat s'achèvera à la date à laquelle le Prestataire aura fourni les Services, conformément aux spécifications prévues par le Contrat.

3. Offre et commande

1. Le délai de validité des offres du Prestataire est d'un mois à compter de la date sur l'offre. Le Prestataire ne pourra être considéré comme engagé que moyennant l'acceptation écrite d'une personne ayant la signature sociale et à la condition expresse d'une agrégation des aspects techniques et éthiques par une personne qualifiée de la société. Dans le cas où cet examen s'avère négatif, le bon de commande sera considéré comme caduc même si ce dernier a déjà fait l'objet d'un acompte. Le Client sera par contre engagé dès qu'il aura contracté avec un préposé du Prestataire.
2. Les prix indiqués dans l'offre ne visent que la réalisation des Services qui y sont décrits, à l'exclusion de toutes autres Prestations. Si des Services supplémentaires sont demandés par le Client, ils lui seront facturés en supplément. Toute demande de Prestation supplémentaire devra faire l'objet d'un accord écrit des deux parties mentionnant son objet et son prix.
3. L'offre de prix est faite sur la base des informations fournies par le Client. En cas de modifications quelconque de la prestation souhaitée, le Prestataire est autorisé à ajuster le prix de sa Prestation en fonction des demandes nouvelles du Client ou des modifications demandées par lui. Comme indiqué à l'article 3.2, toute modification des Prestations demandées devra faire l'objet d'un accord écrit des deux parties mentionnant son objet et son prix.
4. L'offre de prix envoyée au client constitue une estimation du prix pour les Services demandés, sans préjudice du temps réellement presté.
5. En passant commande, le Client reconnaît avoir été informé et documenté sur les produits et Prestations du Prestataire.
6. Toute commande passée par le Client, que ce soit via le site internet du Prestataire, un e-mail ou par téléphone, engage le Client dès validation. Lors de toute commande passée par le Client, celui-ci recevra un accusé de réception par e-mail comportant la confirmation de l'enregistrement de sa commande par le Prestataire.
7. Sans préjudice de ce qui précède, le Prestataire est autorisé, à tout moment et sans notification préalable, à suspendre la vente des produits et services, à modifier l'assortiment des produits et services ou à modifier la gamme de prix de ses produits et services, étant entendu que ces modifications n'auront aucune influence sur les commandes préalablement acceptées par le Prestataire.
8. En remplissant et en validant le formulaire de commande, il est entendu que le Client accepte, sans réserve, les présentes Conditions Générales de Vente.
9. Les documents électroniques sont fournis au Prestataire par le Client aux formats standards suivants: .doc, .docx, .rtf, .txt, .html, .csv, .ppt, .pptx, .xls, .xlsx, .tiff, .eps, .psd, .pdf, .jpg, .gif, .ai, .png. La transmission de documents électronique sous tout autre format devra faire l'objet d'un accord préalable du Prestataire.

4. Prix

1. Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA non comprise et hors frais de cliché.
2. Toute modification suivant la réalisation du premier croquis engendrant des frais de cliché supplémentaires sera à charge du client
3. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la prestation de services sera à charge du client.
4. En tout état de cause, les clients assujettis sont tenus de déclarer leur numéro de TVA sur le formulaire de commande. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre la commande au cas où cette information ne leur serait pas communiquée ou si le numéro transmis s'avérait incomplet ou erroné.
5. Le Client marque son accord pour que le prix communiqué dans l'offre puisse éventuellement être majoré dans l'hypothèse où les mesures relevées sur plan ou communiquées par le Client devraient être réajustées, en cas de demande de modification, de supplément, formulée postérieurement à l'acceptation de la commande ou si la commande ne peut être effectuée dans le délai convenu à cause du Client.

5. Paiement

1. Les factures sont payables au comptant ou à toute autre échéance qu'elles mentionnent, au crédit du compte du Prestataire auprès de la banque CBC - Av. Louise, 527 - 1050 Brussels - IBAN: BE81 7320 2703 1224 - BIC: CREGBEBB.
2. Les factures sont payables par virement bancaire, à raison de 40% à la signature du bon de commande, 30% en cours de production, le solde à la date convenue entre parties pour la réception du projet. Ces paiements conditionnent l'exécution de la Prestation de Services et tous délais y attenants.
3. Tous droits et taxes quelconques seront facturés en sus au taux en vigueur à la date de facturation. Les factures sont payables net et sans escompte, suivant l'échéancier prévu au point 5.1.
4. Tout retard de paiement de plus de 15 jours calendriers, appliqué à compter de la date de paiement indiquée sur la facture jusqu'au paiement intégral, entraînera une majoration, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de 12% l'an, augmentée d'une indemnité forfaitaire de 5% avec un minimum de 450€. En outre, le Prestataire est en droit de suspendre la campagne et de modifier les dates convenues tant que le client est en défaut de paiement.
5. Tout rappel envoyé au Client qui n'a pas réglé l'intégrité de sa facture, pourra être facturé 12,50€ par courrier envoyé, sans préjudice d'éventuels frais d'huissier qui seront également mis à charge du client.
6. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise au plus tard huit jours calendrier après sa réception par courrier recommandé au siège de la société ou par courriel à l'adresse contact@unitednetworks.be ou la personne gestionnaire du dossier.

6. Annulation de la commande

1. A l'exclusion d'un cas de force majeure, toute annulation de la commande effectuée par le Client ne pourra entraîner le remboursement des sommes déjà versées ni aucune indemnisation quelconque.
2. En cas d'annulation de la commande par le Client avant la mise en fabrication, il s'engage à indemniser le Prestataire à concurrence d'un montant fixé forfaitairement à 30% du prix convenu, outre le remboursement au Prestataire de tous les frais encourus jusqu'au jour de l'annulation avec un minimum de 100€ HTVA.
3. La « Force Majeure » désigne les circonstances qui ne dépendent pas de la volonté des parties et qui ont pour conséquence l'impossibilité d'exécuter une ou plusieurs des obligations prévues par le Contrat. Sont par exemple des cas de force majeure : le fait du prince ou les mesures gouvernementales en général, les actes de guerre et de terrorisme, les grèves, la pénurie de main-d'oeuvre, les pénuries en matières premières, les pénuries de matériel ou de moyen de transport, la livraison tardive chez le fournisseur, la faillite du fournisseur, les bris de machine, les incendies, les inondations, les tempêtes, les explosions, et autres catastrophes naturelles.
4. En cas d'annulation de la commande par le Prestataire, celui-ci s'engage à rembourser au client les sommes déjà versées par lui au titre de la commande concernée, étant entendu qu'aucun dédommagement ne pourra être réclamé au Prestataire.

7. Exécution des prestations

1. Le Prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour offrir à ses Clients une haute qualité de Services.
2. Le Prestataire est en droit de faire exécuter les Services commandés par tout collaborateur ou sous-traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.
3. Le Prestataire se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.
4. Les dates convenues ou communiquées et les délais seront respectés dans la mesure du possible par le Prestataire. Un retard dans l'exécution ne pourra toutefois pas donner lieu à une quelconque indemnité, des dommages et intérêts ou la résolution du contrat.

8. Garanties et limitation des responsabilités

1. Si le Client estime être en droit de contester la qualité des Services prestés par le Prestataire, celui-ci doit, sous peine de forclusion, le faire par écrit (e-mail, fax ou courrier) dans les 3 jours après le début de l'exécution desdits Services par le Prestataire ou de la découverte d'un vice dans l'exécution du Contrat qui n'aurait pas été agréé, expressément ou tacitement, par le Client.

2. Le Client garantit que son apport et sa demande de Services ne violent pas les droits de propriété intellectuelle de tiers, le droit à la vie privée, le droit à l'image ou tout autre droit de tiers, que l'apport et sa demande de Services ne sont pas contraires aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux éventuels codes de conduite applicables, que les données fournies par lui sont exemptes de virus, et de façon générale que l'apport et la demande de Services ne sont pas contraires aux lois et règlements applicables, tels que la loi sur les pratiques du commerce.
3. En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée au montant du contrat sans préjudice du droit pour le client de demander la résolution du contrat en justice, conformément à l'article 1184 du Code civil.
4. En tout état de cause, si à la date convenue, le Prestataire ne peut respecter son engagement suite à une faute commise par le Client, ce dernier s'engage à indemniser le Prestataire, soit une indemnité de 75€ par jour pour les frais de retard.
5. Le Prestataire garantit la conformité des Services aux spécifications du Contrat et aux normes légales et réglementaires, nationales et internationales, en vigueur.
6. Le Prestataire s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour mener à bonne fin l'exécution du Contrat. Il est toutefois entendu que son obligation est une obligation de moyen et que ni lui, ni ses Collaborateurs ne seront tenus responsables d'une quelconque perte ou d'un quelconque dommage liés directement ou indirectement à l'exécution du Contrat.
7. Le Prestataire n'offre aucune autre garantie et n'assumera aucune responsabilité pour les Services fournis par lui (y compris une obsolescence ou une inadéquation de ces Services par rapport aux changements des besoins/demandes du Client).
8. En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire ne peut être engagée si à la date convenue, celui-ci ne peut respecter son engagement suite à un retard imputable à un collaborateur ou un sous-traitant, et ce indépendamment de la volonté du Prestataire.
9. Sauf dans le cas d'une faute intentionnelle ou d'une faute lourde dans le chef du Prestataire, le Client tiendra le Prestataire indemne et le garantira contre toutes actions, réclamations ou poursuites judiciaires de quelque nature qu'elles soient qui seraient dirigées ou intentées par un tiers contre le Prestataire et qui seraient une conséquence directe ou indirecte ou liée à un service exécuté ou à exécuter par le Prestataire pour le Client.

Si le Client a lui-même payé de pareils dommages dans ce contexte, il ne cherchera pas, à aucun moment, à obtenir le remboursement par le Prestataire des paiements qu'il aurait ainsi exposés.

9. Confidentialité

1. Le Prestataire s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément à la loi belge du 8 décembre 1992, relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998.
2. En fournissant ses données à caractère personnel, le Client donne au Prestataire l'autorisation expresse de traiter ces informations en vue de traiter la prestation de Services ou la demande d'information du Client.
3. A tout moment et sans la moindre justification, le Client peut s'opposer au traitement de ses données personnelles en envoyant un courrier recommandé au Prestataire ou un courriel à l'adresse United Networks sa-nv, 49 av. Joseph Vandersmissen, 1150 Bruxelles ou contact@unitednetworks.be.
4. Si, à n'importe quel moment, le Client estime que le Prestataire ne respecte pas sa vie privée, il est prié d'envoyer un courrier postal au Prestataire ou un e-mail à l'adresse: United Networks sa-nv, 49 av. Joseph Vandersmissen, 1150 Bruxelles ou contact@unitednetworks.be. Le Prestataire mettra tout en œuvre pour déceler et corriger le problème.

10. Force Majeure

1. Aucune partie ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due au cas fortuit ou à la survenance d'un élément constitutif de force majeure.
2. La « Force Majeure » désigne les circonstances qui ne dépendent pas de la volonté des parties et qui ont pour conséquence l'impossibilité d'exécuter une ou plusieurs obligations prévues par le Contrat. Sont par exemple des cas de force majeure : le fait du prince ou les mesures gouvernementales en général, les actes de guerre et de terrorisme, les grèves, la pénurie de main-d'œuvre, les pénuries en matières premières, les pénuries de matériel ou de moyen de transport, la livraison tardive chez le fournisseur, la faillite du fournisseur, les bris de machine, les incendies, les inondations, les tempêtes, les explosions, et autres catastrophes naturelles.
3. La partie ayant été frappée par de tels événements devra informer l'autre partie dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 5 jours ouvrables de la survenance de cet événement.
4. Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution de la commande pendant la durée du cas de force majeure.

11. Propriété Intellectuelle

1. L'ensemble des logos, marques, photos et modèles figurant sur les documents commerciaux du Prestataire, en ce compris le site internet www.unitednetworks.be sont la propriété de celui-ci.
2. Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement du Prestataire ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.
3. Le Prestataire a le droit d'utiliser les logos et noms des Clients pour, et uniquement, son marketing.

12. Exception d'inexécution et résiliation

1. Le Prestataire pourra suspendre tout ou partie de ses obligations contractuelles, avec effet immédiat et sans préavis, en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles, notamment à défaut de paiement d'une échéance pour quelque raison que ce soit, sans préjudice de son droit à résiliation prévu ci-après.
2. La suspension par le Prestataire de ses obligations contractuelles pourra s'accompagner de l'arrêt de la production et/ou de la non livraison par le Prestataire du rapport de fin de campagne.
3. Le Prestataire aura le droit de résilier immédiatement le Contrat sans préavis ni indemnité et sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de son droit à d'éventuels dommages et intérêts, en cas de :
 - a. procédure de redressement, de faillite, de dissolution ou de cessation d'activités du Client pour quelque cause que ce soit.
 - b. manquement par le Client à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires, et, si ce manquement peut être remédié, si le Client n'y remédie pas endéans les vingt (20) jours ouvrables suivant sa dénonciation par notification écrite du Prestataire.
 - c. Force Majeure comme décrit au point 11.2 ci-après, si cette situation de force majeure perdure pendant plus de deux (2) mois.
 - d. en cas de retard de paiement de sommes dues par le Client, plus de quinze (15) jours ouvrables après notification écrite à ce dernier.
4. Le Prestataire aura en outre le droit, s'il résilie le Contrat sur base de l'article 13.3 ci-dessus :
 - a. de revendiquer le paiement des Prestations effectuées pour le Client et des éventuels frais de résiliation des contrats de sous-traitance.
 - b. de demander que le matériel, les logiciels, les notes, consultations, dessins, schémas, codes, résultats de simulation et autres travaux effectués pour le Client en exécution du Contrat lui soient restitués à première demande.

13. Entrée en vigueur et modifications des conditions générales

1. Les présentes conditions générales de vente entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011.
2. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ou d'adapter les Conditions Générales. Toute modification aux Conditions Générales ne s'appliquera toutefois aux contrats en cours qu'avec l'acceptation des Clients, qui ne pourront s'y opposer sans motif raisonnable.

14. Contestation

1. Toute contestation quelconque devra d'abord faire l'objet d'une tentative de règlement amiable avant de pouvoir être soumise aux Cours et Tribunaux.
2. Tout litige concernant l'exécution ou l'interprétation des conditions générales ou d'un contrat conclu avec le Prestataire appartiendra à la compétence exclusive des juridictions francophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles nonobstant toute clause contraire et même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie.

15. Divers

1. Lorsque, en vertu de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles, cela n'affecte en rien les autres stipulations des présentes conditions générales qui restent en vigueur. Le cas échéant, les parties négocieront afin de convenir d'une ou plusieurs dispositions qui permettraient d'atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.
2. Aucune omission ou retard de l'une ou de l'autre partie quant à l'exercice d'un droit ou d'un recours dont elle dispose en vertu du présent contrat ou du droit applicable ne constitue un abandon. La renonciation à un droit ou à un recours prendra la forme d'un écrit émanant de la partie qui y renonce.
3. Les présentes conditions générales et les dispositions mentionnées sur l'offre de devis transmise au client forment un ensemble contractuel et constituent l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.